

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS DIPLOME D'INGÉNIEUR

GRADE DE MASTER – MASTER'S DEGREE

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;
Vu le décret modifié n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'École nationale supérieure d'arts et métiers ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 janvier 2017 accordant à l'ENSAM le titre d'ingénieur ;
Vu le procès-verbal du jury en date du 10 octobre 2017 attestant que l'intéressé né le 08 août 1995, à ROMANS-SUR-ISERE (DRÔME), a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Le titre d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers,

de niveau I, codes NSF 250, 200 et 220, est délivré, au titre de l'année universitaire 2016-2017

à Monsieur PEREIRA Damien

à qui est conféré le grade de master.

Le titulaire,

Fait à Paris, le 10 octobre 2017

Au nom de l'État. Le Directeur général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers,

Laurent CHAMPANEY



n°22297

0753237L / 0010544